



ANNEXE 7

CHARTRE DE CONFIDENTIALITE DES ELUS, NOMMES ET SALARIES DU REGISTRE DES OSTEOPATHES DE FRANCE

Tous les élus/nommés/salariés du R.O.F. s'engagent sur l'honneur à respecter la charte de confidentialité ci-dessous :

Tout élu/nommé/salarié du Registre des Ostéopathes de France est tenu de respecter un devoir de réserve dans l'exercice de ses fonctions ou lors de toute réunion publique.

Le secret, institué dans l'intérêt de l'association, s'impose à tout élu/nommé/salarié dans l'exercice de sa mission pour tout ce qui vient à sa connaissance, c'est-à-dire non seulement ce qui lui aura été confié mais aussi ce qu'il aura vu, lu, entendu, constaté ou compris.

Pendant toute la durée de son mandat et au-delà l'élu/nommé/salarié doit appliquer un devoir de réserve et respecter les domaines de confidentialité suivants :

- Affaires disciplinaires dont il a connaissance,
- Traitements ostéopathiques ou médicaux de patients,
- Appels téléphoniques, mails et courriers concernant de près ou de loin les activités du R.O.F. liés à un dossier individuel et informations personnelles des adhérents,
- Difficultés rencontrées par les adhérents en ce qui concerne leur vie personnelle, financière ou autre à caractère personnel ou professionnel,
- Informations à caractère privé ou d'appartenance syndicale ou confessionnelle d'un adhérent ou d'un permanent,
- Informations de nature à porter atteinte à l'autorité, l'honneur ou la probité d'un adhérent, d'un permanent ou d'un autre élu de l'association,
- Lobbying ou pratique de pression ou d'influence s'exerçant sur des hommes politiques, des collectivités publiques, associations, sociétés,
- De manière plus générale, toute information émanant d'un élu/nommé/salarié ou groupe d'élus/nommés/salariés et dont il n'a pas été spécifié qu'elle pouvait être divulguée.
- Les documents disponibles sur Sharepoint et Onedrive sont confidentiels et ne doivent en aucun cas être divulgués ou téléchargés.

Le Conseil d'administration est habilité, seul ou sur demande de son interlocuteur, à décider des informations à divulguer et des moyens de le faire.

En tant qu'élu/nommé/salarié, je m'engage sur l'honneur à respecter les termes de la charte ci-dessus.

NOM :

PRENOM :

INTITULE DU MANDAT :

(Membre du Bureau, de l'INMD, du CCE ou du Comité des Adhérents)

Date :

SIGNATURE :

Précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »